

Enseignements de la neuvième réunion publique

Le projet, le tourisme et le paysage

10 juillet 2013, La Baule

Préambule

Cette note retrace succinctement les enseignements que la CPDP tire de la réunion. Elle n'a pas pour objet de rapporter l'ensemble des interventions de manière exhaustive, ce qui sera le rôle du verbatim (compte-rendu intégral) publié une dizaine de jours plus tard.

Ce document s'attache à rendre compte des arguments échangés, sans citer nommément les participants. Il ne représente nullement un quelconque avis de la CPDP, qui est neutre. La note vise à mettre en évidence les points de convergence et de divergence, les thèmes ayant suscité de fortes attentes ou d'importantes discussions. Elle a donc une valeur qualitative et ne vise en aucun cas à dénombrer « les pour et les contre », ce qui n'est pas l'objet du débat.

Les éléments présentés ici seront utilisés dans la rédaction du compte-rendu du débat. Si certains aspects vous paraissent incomplets ou imprécis, ou si vous souhaitez réagir à des propos tenus au cours de la réunion, n'hésitez pas à publier votre avis dans le forum de discussion sur le site Internet du débat.

Résumé

La neuvième réunion publique se déroulait à La Baule le 10 juillet 2013. Elle a rassemblé plus de 250 participants et a donné lieu à 27 prises de parole.

Son déroulement était particulier : après deux heures en configuration « classique », le public a été invité à se déplacer pour observer les photomontages du maître d'ouvrage et les simulations visuelles réalisées dans le cadre de l'expertise complémentaire.

Impact sur le tourisme : craintes chez certains élus, attentes des professionnels

Les impacts du projet sur le tourisme sont controversés. Plusieurs élus de la Presqu'île soulignent que ce secteur d'activité est vital pour leur territoire. Ces participants craignent que les éoliennes, en dégradant le paysage et en perturbant l'activité de plaisance, ne diminuent l'attractivité des communes littorales, dont dépend étroitement leur santé économique. Ils doutent que les éoliennes puissent représenter un atout en matière de tourisme industriel : pour eux, elles n'attireraient que peu de visiteurs.

Certains redoutent également que le parc n'entraîne une dégradation de la qualité des eaux de baignade, ce que conteste le maître d'ouvrage qui parle d'un impact négligeable. D'autres regrettent que le nom du projet mentionne Saint-Nazaire, alors qu'il concerne avant tout les communes de la Presqu'île.

Pour certains, les ressources touristiques de ces communes sont un acquis, qu'il ne faut pas risquer de détruire. Si cette position ne fonde pas toujours une hostilité au projet, elle amène néanmoins des participants à insister sur la nécessité de mettre en place des mesures d'accompagnement du projet afin de préserver le tourisme.

D'autres participants, en revanche, voient dans le parc un facteur de développement touristique. Des participants considèrent ainsi que le tourisme en Loire-Atlantique ne peut plus se baser uniquement sur les activités balnéaires. Ce secteur mène ainsi une stratégie de diversification des activités proposées aux visiteurs, dans laquelle le tourisme industriel joue un rôle significatif. De manière générale, une intervenante indique que la tendance en matière de tourisme n'est plus seulement à la « sanctuarisation » des espaces mais aussi à leur utilisation, dans une perspective de développement durable. Cette intervenante ajoute qu'en Europe, l'implantation de parcs éoliens se traduit par un développement de l'activité touristique, ce que confirme le maître d'ouvrage.

Plusieurs professionnels du tourisme présents à la réunion expriment leurs espoirs. D'une part, pendant la période de construction, le projet amènerait dans la région un certain nombre de travailleurs qui logeraient et se nourriraient dans les hôtels et restaurants de la région. Puis, toujours selon les participants, le parc en exploitation serait un facteur d'attractivité touristique. Certains entrepreneurs évoquent la possibilité d'organiser des activités touristiques à proximité ou à l'intérieur du parc (visites, régates...).

Au cours de la réunion, une étude est évoquée, selon laquelle la majorité des touristes interrogés déclarent que l'implantation d'éoliennes ne remet pas en cause leur choix de destination (étude réalisée en Languedoc-Roussillon, à propos d'éoliennes terrestres). Des participants demandent qu'une étude similaire soit réalisée auprès des touristes de Loire-Atlantique, une requête acceptée par le maître d'ouvrage. Une association locale déclare avoir conduit une étude similaire de manière empirique, avec des résultats semblables.

Le maître d'ouvrage déclare avoir intégré les questions touristiques à l'étude socio-économique en cours sur le projet. Plusieurs pistes sont à l'étude pour améliorer l'attractivité du territoire en lien avec le projet (itinéraires cyclables sur le littoral, maison des énergies renouvelables, navettes touristiques...).

Effet sur la valeur de l'immobilier : des appréciations divergentes

Plusieurs habitants ou résidents secondaires expriment des craintes liées à une dépréciation de leur patrimoine immobilier en lien avec l'implantation du parc. Estimant que le parc est trop proche des côtes, ces participants demandent à l'éloigner d'au moins 25 km du littoral.

Le maître d'ouvrage cite quant à lui une étude danoise montrant que la construction d'un parc éolien (Horns Rev) n'a pas eu d'incidence négative sur les prix de l'immobilier. Au contraire, la valeur de l'immobilier s'est accrue, comme d'ailleurs la fréquentation touristique.

Impact sur le paysage : précisions sur les photomontages, et opinions diverses

La réunion a permis d'approfondir les questions méthodologiques liées aux photomontages du maître d'ouvrage. Critiqués tout au long du débat, ceux-ci ont fait l'objet d'une présentation détaillée par le maître d'ouvrage et ses prestataires. Un expert a commenté ces photomontages, avant que l'auteur de l'expertise complémentaire commanditée par la Commission nationale du débat public ne présente à son tour ses simulations visuelles.

L'ensemble des intervenants insiste sur le fait que le réalisme des photomontages ou des simulations dépend non seulement de leurs conditions de réalisation, mais aussi des conditions dans lesquelles ils sont observés.

Cela explique le déroulement particulier de cette réunion : après avoir assisté à des exposés en tribune et débattu avec les intervenants, le public a été invité à se lever pour observer les photomontages et simulations présentés dans la salle, dans des conditions satisfaisantes (la projection sur écran en salle de réunion ne répondant pas à ces critères).

Un expert mandaté par le maître d'ouvrage a attesté de la validité méthodologique des photomontages du porteur de projet. Il distingue trois zones d'impact :

- L'impact est le plus fort depuis les points du littoral situés à 12km du projet : celui-ci serait visible les $\frac{3}{4}$ du temps ;
- L'impact serait plus modéré à partir d'une vingtaine de kilomètres de distance
- Il deviendrait négligeable au-delà de 35 km.

Le maître d'ouvrage et cet expert sont interrogés sur la comparaison des photomontages avec des parcs existants. De telles comparaisons ont bien été réalisées et démontrent selon eux que les photomontages correspondent bien à la prise de vue réelle.

Certains participants ont rappelé que leurs critiques des photomontages se fondaient notamment sur une résolution insuffisante, qui empêchait notamment de voir des amers déjà présents (phare de la Banche). Si ces repères, bien visibles et connus de la population, sont invisibles sur les photomontages, quel crédit accorder à ceux-ci ? Après la mise en ligne sur le site internet du débat des photomontages en haute définition, puis leur présentation ce soir sous un éclairage adéquat, ces participants notent cependant des progrès et donnent acte au maître d'ouvrage de la qualité correcte de ces travaux. L'un de ces participants ajoute que des montages ne peuvent pas rendre compte de la perception des éoliennes par chaque individu, qui varie en fonction de critères psychologiques et sociaux. S'ils considèrent les photomontages plus satisfaisants qu'au lancement du débat, ces participants concluent que la perception visuelle des éoliennes est bien plus importante que ce que laissait entendre le maître d'ouvrage, d'où leur opposition au projet.

Certains participants regrettent également que l'horizon marin, l'un des derniers espaces « vierges », devienne à son tour pollué par des constructions industrielles.

D'autres au contraire jugent que ces opposants surestiment l'enjeu paysager. Parmi eux, certains estiment que les dégâts infligés à la côte par l'urbanisation sont plus préoccupants.

L'expertise complémentaire, une présentation particulière

Présentées lors de la réunion, les simulations visuelles réalisées dans le cadre de l'expertise complémentaire ont été peu commentées. Leurs conditions de présentation n'étant pas optimales dans la salle (très faible visibilité), les commentaires ont surtout été recueillis par la suite, autour de l'installation conçue spécifiquement pour cette présentation (écran installé au fond d'une « chambre noire »). Le clignotement nocturne des éoliennes a particulièrement été remarqué par certains participants.

Des échanges sur la pertinence de l'éolien maritime

Si les discussions ont principalement porté sur le thème du soir, certaines interventions ont porté plus généralement sur l'éolien en mer. Un participant s'est étonné de voir la centrale combiné-gaz de Montoir-de-Bretagne fermée, alors que celle-ci a été récemment construite et que la centrale à charbon de Cordemais est toujours en service. Il s'interroge sur l'opportunité de développer de nouvelles sources d'énergie alors que les capacités existantes lui semblent mal employées. Pour le maître d'ouvrage, la situation de la centrale de Montoir s'explique par un prix du gaz trop élevé. Il ajoute que l'éolien a pour avantage

une visibilité des prix sur le long terme, le vent étant par définition gratuit et donc non soumis aux fluctuations des marchés.

Un intervenant considère au contraire que le vent est une source d'énergie intermittente et aléatoire. Cette énergie lui semble nécessiter un investissement excessif au regard de sa production : la comparaison lui semble plus favorable au nucléaire. Il ajoute enfin que le projet lui semble situé dans une zone trop sensible d'un point de vue environnemental, et propose de l'éloigner des côtes.

Pour d'autres participants, la priorité est au contraire au développement des énergies renouvelables, dont l'éolien en mer. Certains soulignent que le calcul des coûts du nucléaire omet souvent des coûts cachés tels que le démantèlement des centrales ou la gestion des déchets.